LES INFILTRATIONS

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé de réaliser une infiltration de cortisoniques. Ce geste sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Le médecin radiologue est juge de l'utilité de cet examen qui doit répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin.

Une information vous est fournie sur le déroulement de cet examen.

Il est indispensable de vous munir de vos anciens examens et de respecter les recommandations

La radiographie utilise les rayonsX

En matière d'irradiation des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients comte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée.

A titre d'exemple, un cliché simple correspond en moyenne à l'exposition moyenne naturelle (soleil) subie lors d'un voyage de 4 heures en avion.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

L'IRM et l'échographie n'utilisent pas de rayons X

Ce sont des examens non irradiant qui utilisent soit les propriétés des champs magnétiques pour l'IRM soit les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

Pour les intensités utilisées par ces deux techniques, il n'a jamais été décrit de conséquence particulière pour l'homme.

De quoi s'agit-il?

Une infiltration consiste à injecter des anti-inflammatoires (corticoïdes) directement dans la zone responsable de vos douleurs ; le repérage radiographique ou échographique permet de faciliter ce geste et de le rendre plus précis.

Le jour de l'examen

Pensez à apporter :

- La demande de votre médecin (ordonnance, lettre...).
- Les résultats des examens de laboratoire qui vous auraient été demandés.
- Le dossier radiologique en votre possession (clichés et comptes-rendus des radiographies, échographies, scanners, IRM).

Pour l'infiltration

- A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements.
- Il ne faut pas être à jeun.
- Les infiltrations se font en ambulatoire. Elles ne nécessitent donc pas d'hospitalisation.

Déroulement de l'examen

Suivant la zone à infiltrer, l'examen sera pratiqué dans une salle de radiologie ou d'échographie.

Le médecin procèdera à une désinfection de la peau au niveau de la zone où il devra réaliser l'injection.

Il surveillera la progression de l'aiguille sur un écran de télévision pour les infiltrations sous radio ou sur l'échographe pour les infiltrations sous échographie.

Une fois que l'aiguille est en place, le médecin injectera, l'anti-inflammatoire. Cette injection pourra être couplée à une injection d'un produit de contraste afin de s'assurer de la diffusion de l'anti-inflammatoire dans la zone responsable de vos douleurs.

Quels sont les risques?

Les tables de radiologie utilisent des rayons X. Aucun risque n'a été démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au maximum la zone examinée.

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un très faible risque d'infection.

Après votre retour à domicile

Un repos est conseillé pour une meilleure efficacité de l'infiltration dont l'effet ne se manifestera qu'après quelques jours (48 h à 72 h).

En cas de fièvre ou de douleur importante dans les jours suivant l'infiltration (possibles signes d'infection), il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu et restons à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.



110 Rue Germaine TILLION 01630 – Saint-Genis Pouilly Tél: 04.50.40.51.23

<u>rdv@rmpg.fr</u> <u>www.rmpg.fr</u>